

En effet, L'électricien camerounais peine à percevoir un prêt de 191 milliards de FCFA octroyé par la Banque mondiale selon le rapport 2019 de la commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public.

Selon les explications du CTR, l'État a contracté le 7 juin 2017 un prêt de 325 millions de dollars (environ 191 milliards de FCFA) auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), guichet non concessionnel du groupe de la Banque mondiale, destiné au financement des activités de la Sonatrel. Le remboursement de ce prêt doit se faire en 47 semestres consécutifs, dont la première échéance interviendra le 15 mai 2024.

Seulement, relève le CTR, le montant cumulé des décaissements de la BIRD au 31 décembre 2018 est de 4,67 milliards de FCFA. Ce qui fait dire à la Commission que « la faible capacité de décaissement des ressources BIRD qui prend fin en 2022 constitue un risque financier pour la Sonatrel, qui s'expose au paiement d'une commission annuelle de 0,25% sur le montant, non décaissé ».

Cette situation s'explique, en partie, selon la CTR, par la non-disponibilité de la contrepartie de l'État du Cameroun d'un montant de 50 millions de dollars (plus de 29 milliards de FCFA) comme convenu lors de la signature d'accord de prêt avec la BIRD. Ce prêt est pourtant destiné à financer l'opérationnalisation de la Sonatrel et les investissements prioritaires pour moderniser et étendre le réseau public de transport de l'électricité à l'origine de nombreuses coupures d'électricité. La Sonatrel, créée en 2015, est entrée en activité en 2019.

L'entreprise est chargée de l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau public de transport de l'énergie électrique et de ses interconnexions avec d'autres réseaux. Elle s'occupe également de la gestion des flux d'énergie électrique transitant par le réseau public de transport, de la planification, de la réalisation des études et de la maintenance, ainsi que de la recherche et de la gestion des financements y relatifs